

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

Autorisation d'absence à déposer auprès du C/E avant le 22 octobre dernier délai

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins **1 mois à l'avance**)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions : de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **25 novembre** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroule **à Arcueil**

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.2.93)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

FORMATION SYNDICALE DES STAGIAIRES de 9h30 à 17 h

LE JEUDI 25 NOVEMBRE

A la section académique du SNES Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger— 94112 Arcueil cedex
(RER B: Arcueil-Cachan)

La formation syndicale, un droit et un enjeu capital !

Après votre réussite au concours, cette année comprend des étapes décisives pour votre vie professionnelle : titularisation, mutation, notation...

Elles vont intervenir dans un contexte marqué par une intensification des attaques du gouvernement contre le Service public d'Education et les statuts et les missions des personnels. Le Ministère ne dissimule pas ses objectifs : il compte sur les nouvelles générations de professeurs recrutés pour imposer des orientations rejetées et contestées par l'ensemble de la profession : allongement du temps de service, nouvelles tâches et nouvelles missions aux dépens de l'activité d'enseigner, individualisation des carrières... Vos conditions de stage (temps complet, formation en dehors du temps de service, renforcement des pouvoirs des C/E...) sont la traduction de cette politique.

Face à un pouvoir qui essaie de vous couper des garanties collectives de la profession et de vous imposer une conception du métier réduite à l'application de quelques bonnes recettes, la formation syndicale revêt une importance capitale.

Promotion, notation, mutation, titularisation... : connaître ses droits et obligations

Utilisez sans modération ce droit garanti par le statut, ce moment pour connaître vos droits individuels et collectifs, cet espace pour réfléchir et débattre collectivement de l'Ecole et du métier que nous voulons.

Ce premier stage s'adresse à vous pour répondre à toutes vos interrogations sur vos conditions d'entrée dans le métier, de service et de rémunération, de mutation et de carrière.

⇒ *Que peut m'imposer un chef d'établissement ? A quelles autorisations d'absence ai-je droit ?*

⇒ *Comment suis-je payé ? Comment suis-je promu ?....*

⇒ *Comment formuler ma demande de mutation ? Où puis-je muter ?...*

En présence des commissaires paritaires nationaux et académiques du SNES, majoritaires dans les instances qui examinent toutes les décisions relatives à votre carrière, reconnus pour leur expertise et leur efficacité dans la défense individuelle et collective de la profession.

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Catégorie :

Ville :

Mél :

Participera au stage du jeudi 25 novembre à Arcueil